



PARKING OUEST

une nouvelle étape

En attendant que les divers financements pour la réalisation du parking couvert* soit obtenus, les élus de Saint-Louis ont amorcé une solution provisoire, celle de la création d'une aire de stationnement rue du Ballon, à l'Ouest de la gare SNCF.



Le terrain où sera implanté ce parking se situe de l'autre côté de la gare, à l'Ouest de Saint-Louis. Photographie aérienne Jean-Jacques Diemer

Devant la gare, la réalisation du nouveau garage à vélos par la Ville, la Région et la SNCF, va changer la vie des nombreux cyclistes. L'aménagement de la gare elle-même courant 2009 va aussi apporter des améliorations certaines pour les usagers.

La SNCF vient de déposer un permis de construire pour réaliser le projet décidé par le Conseil municipal en septembre 2008. Rappelons qu'il s'agit d'un abri à vélos fermé de 300 places, d'une zone de dépose-minute et d'une zone dédiée aux taxis.

Du concret

Reste posé le problème du stationnement des voitures. Tant que le financement de la construction d'un parking de 300 places n'est pas obtenu, la volonté municipale est claire, "nous voulons apporter une solution concrète à ce problème en réalisant un parking en surface". C'est ce qu'a décidé le Conseil municipal le 22 janvier dernier. Une solution que le député-maire, absent pour raisons de santé, justifie : "Les riverains des rues concernées saturent. L'encom-

brement provoqué par ce stationnement journalier entame leur patience. Nous devons les soulager", s'exclame-t-il. Mais cette volonté s'inscrit aussi dans une démarche plus complète qui tend à donner à la gare SNCF de Saint-Louis un caractère multimodal, c'est-à-dire une combinaison des divers moyens de transport (train, voiture, vélo, avion). La navette de bus entre la gare et l'EuroAirport s'inscrit bien sûr dans cette démarche.

Quel projet ?

Ces parkings seront créés rue du Ballon sur du terrain appartenant à la SNCF qu'elle nous met gratuitement à disposition. La ville de Saint-Louis demande à la SNCF d'étudier :

- l'aménagement d'un parking à l'arrière de la gare,
- la construction d'un abri à vélos fermé supplémentaire,
- l'aménagement de quais de bus pour la navette Distribus (60 000 passagers) entre la gare et l'EuroAirport, et toute autre liaison d'autobus,
- une aire de dépose-minute.

Le réaménagement de l'accès à ce futur parking depuis l'A 35 via la RD 105 - la route qui va de l'autoroute au cimetière - fera l'objet d'une étude séparée.

Les 4 000 € HT du prix de l'étude décidée par le Conseil municipal ne seraient dus par la Ville à la SNCF que si la réalisation ne se faisait pas.

* Ce projet comporte dans sa 1^{re} phase la réalisation d'un parking construit de 300 places en bordure de la voie de chemin de fer. Une 2^e phase, jusqu'à la RD105, comporte également 300 places.



Sommaire

- Cinémas et théâtre
La Coupole2
- Voir, sortir, écouter3
- Saint-Louis en images
En bref4

En bref

● Pour mieux vous servir

Pensez-y ! La mairie est désormais ouverte tous les jeudis jusqu'à 19h. L'ensemble des services est accessible au public. Les horaires des autres jours de la semaine sont : 8 h 00 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 30, le vendredi à 16 h 30. Le samedi matin, une permanence est assurée de 9 h 00 à 12 h 00.

● La Poste aussi

Un achat coup de cœur, un courrier à affranchir, un colis à retirer, un mandat à envoyer ou retirer, un versement ou un retrait sur compte de La Banque Postale..., depuis le 10 janvier dernier, c'est possible même le samedi après-midi au bureau de poste de Saint-Louis.

Nouveaux horaires :

- du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30
- le samedi de 8 h 00 à 16 h 00

L'heure de mise à disposition du courrier en boîtes postales reste inchangé (8 h 00).

Le départ du courrier et des colis à 16 h 00 en semaine, à 12 h 00 le samedi.

Le départ des Chronopost à 18 h 00 en semaine, à 12 h 00 le samedi.

● 2 jours "découverte" au lycée Mermoz

Le lycée Jean Mermoz propose à nouveau cette année deux journées de découverte de l'ensemble de ses locaux et des formations qui y sont dispensées.

A partir du vendredi 6 février après-midi ainsi que samedi 7 février en matinée, les visiteurs (parents, anciens ou futurs élèves, apprentis, étudiants, professionnels) pourront participer à des visites guidées ou libres selon leur objectif ou leur temps disponible.

● Attention aux risques d'intoxications

Le monoxyde de carbone est dangereux. Il est responsable de 6000 intoxications et de 300 décès en France l'année dernière. Invisible, inodore, toxique et mortel, ce gaz provoque 2 types d'intoxication :

- la chronique (maux de tête, nausées, fatigue), elle est lente ;
- la grave. Plus rapide, elle entraîne des vertiges, des troubles du comportement, des pertes de connaissance, le coma ou le décès.

Pour éviter cela, faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel. Aérez votre logement, même en hiver, et ne bouchez jamais les entrées d'air. Si vous habitez en maison, faites effectuer un ramonage de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

N'utilisez pas, pour vous chauffer, des chauffages d'appoint en continu, des appareils non destinés à cet usage. N'utilisez pas non plus un groupe électrogène en intérieur.

Et si vous soupçonnez une intoxication, aérez, évacuez et appelez les sapeurs-pompiers.

● Assurance maladie : info

La CPAM (Sécurité Sociale) organise une journée internationale d'information le mardi 17 février prochain dans les locaux d'Infobest Palmrain à Village-Neuf. Des spécialistes représentant les organismes allemands, suisses et français se tiendront à la disposition des assurés sociaux souhaitant se renseigner quant à leurs droits à pension d'invalidité ou de vieillesse ouverts auprès de ces institutions.